

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Youssouf  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, M. Monany

-----



## Délibération n° 11-05 du 30 janvier 2025

### **AVENANT N°1 À LA CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA SOCIÉTÉ DE LIVRAISON DES OUVRAGES OLYMPIQUES POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX PORTANT SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 1 DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZAC « VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE »**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la convention du 15 avril 2021 conclue entre le Département et la Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques relative à la réalisation des études et des travaux portant sur l'aménagement de la RD 1 dans le périmètre de la ZAC « Village olympique et paralympique »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention du 15 avril 2021 relative à la réalisation des études et des travaux portant sur l'aménagement de la RD 1 sur le périmètre de la ZAC « Village olympique et paralympique », à intervenir entre la SOLIDEO et le Département et dont le projet est ci-annexé ;





- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*